

Conférence des  
présidents d'université  
103, bld Saint Michel  
75005 Paris  
01 44 32 90 00  
[www.cpu.fr](http://www.cpu.fr)

## Mesures en faveur des enseignants : la rémunération des enseignants chercheurs ne doit pas être oubliée

Paris, le 31 Mai 2016

La CPU se réjouit des mesures en faveur des enseignants qui viennent d'être annoncées par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'en félicite d'autant plus qu'elles vont s'appliquer pareillement aux 14.000 enseignants du second degré (PRAG et certifiés notamment) qui sont affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Elles s'inscrivent dans le cadre du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui concerne également les 53.000 personnels non enseignants des établissements d'enseignement supérieur. Pour parachever le dispositif attaché au PPCR, la CPU demande aussi une revalorisation des rémunérations et une amélioration des perspectives de carrière des enseignants-chercheurs, notamment en faveur des 40.000 maîtres de conférences dont la grille indiciaire est calquée sur celle des agrégés et qui ne doivent pas être les oubliés des "nouvelles carrières enseignantes".

La CPU sera très attentive à ce que les mesures annoncées par la ministre soient financées aux universités et que les crédits correspondants soient inscrits en lois de finances. Pour la seule année 2017, leur coût est estimé autour de 70 M€ et il n'est pas envisageable que les universités en supportent la charge.